



Renseignement sur l'emploi et la qualification

Par **zettor**, le **12/05/2008** à **10:55**

J étais guichetière à la poste (contractuelle) du grade II-1, suite à une promotion j'ai été nommée guichetière confirmée du grade II-2 et j'ai signé le nouveau contrat. Est-ce normal qu'on me demande de faire la position comptabilité et caissière en plus de guichetière sous-pretexte que dans mon contrat il est écrit je cite : "étant entendu qu'en fonction des nécessités d'organisation du travail, il pourra être affecté aux divers postes correspondant à la nature de son emploi et à sa qualification".
Je vous précise que dans le contrat il est précisé que ma fonction est guichetier confirmé.
Je vous remercie de me répondre le plus clair possible

Par **zllamia**, le **14/05/2008** à **14:32**

Bonjour,
Si cela est stipulé dans votre contrat cela est tout à fait possible.
Il reste que doivent être respectées les limites qui y sont énoncées, à savoir que cela doit être conforme à la nature de votre emploi et de vos compétences et surtout que vous ne devez occuper ces poste que par nécessité d'organisation.
Cordialement.